

MYORELAXANTS



À prescrire ou à proscrire

V BERTRAND-JARROUSSE

JUMGA 2018

Arrêt sur image

- De quels myorelaxants parlons-nous?
- Pourquoi cette question?
- Pour finalement répondre à la question : à prescrire ou à proscrire

Quels myorelaxants?

- Hors discussion :
 - Les myorelaxants / Pathologies centrales
 - Les myorelaxants / crampes nocturnes

- Projecteur sur
 - Les myorelaxants / lombalgie commune

Pourquoi cette remise en question?

- Suspension TETRAZEPAM

- Réévaluation bénéfice-risque
 - Thiocolchicoside : COLTRAMYL, MIOREL
 - Mephenesine : DECONTRACTYL
 - Methocarbamol : LUMIRELAX

Prise en charge de la contracture musculaire

- AVANT 2013 :
 - AINS + antalgique + myorelaxant
 - Immobilisation

- APRES 2013 : PEC centrée sur le patient
 - Faire céder la douleur : ETP
 - Eviter les complications : prise en charge globale
 - En soins coordonnés : PEC pluridisciplinaire

À prescrire ou à proscrire?



Je vous remercie
de votre attention

